



COMMUNE DE **BELFAUX**



PROCES-VERBAL

**DE LA SEANCE DU CONSEIL
GENERAL DU 10 MAI 2016**



BEL **INFO**

WWW.BELFAUX.CH

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 10 MAI 2016

Conformément à l'article 13, alinéa 2, lit a, du règlement d'exécution de la loi sur les communes, le caractère de ce procès-verbal est provisoire jusqu'à son approbation par le Conseil général.

Les délibérations sont présidées par M. Jean-Paul Meyer.

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général et du Conseil communal ainsi qu'aux auditrices et aux auditeurs et à la représentante de la presse.

Le Président signale aux membres du législatif que les débats de la séance sont enregistrés et leur rappelle que tout autre prise de son ou d'images est soumise à autorisation.

Il excuse l'absence de Mme Christiane Bapst du groupe PS – PCS Ouverture.

Il ressort de l'appel nominal, auquel a procédé Mme Véronique Christan, secrétaire, que 32 membres du Conseil général participent à la séance de ce jour.

Le quorum étant atteint, le Conseil général peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que la convocation à la séance du jour a été adressée, par email et par pli personnel, avec les documents relatifs à l'ordre du jour le 19 avril 2016, soit 20 jours avant la séance de ce jour, conformément à l'article 30 du règlement du Conseil général, ainsi que par l'insertion dans le Flash d'information d'avril 2016, distribué à tous les ménages et sur le site internet. Les comptes d'Autafond ont été transmis séparément le 20 avril 2016.

Le Président ouvre la discussion générale à propos du mode de convocation de la séance. La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale relative au mode de convocation.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité par 32 voix.



CONSEIL GENERAL DE BELFAUX

p.a Administration communale
Rte de Lossy 7
1782 Belfaux

Tél. no 026/476 60 20
Fax. no 026/476 60 21
e-mail: commune@belfaux.ch
Site internet : www.belfaux.ch

Aux membres du
Conseil général
de Belfaux

n/réf. vch

1782 Belfaux, le

19 avril 2016

Madame,
Monsieur,

Conformément à l'article 30 du règlement du Conseil général, le Bureau vous convoque à la séance ordinaire du Conseil général fixée au

Mardi 10 mai 2016, à 19h30
à la salle communale, à Belfaux

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 1^{er} mars 2016
2. Informations du bureau du Conseil général et du Conseil communal
3. Rapport de gestion 2015
4. Comptes 2015
5. Plan financier de la période 2016 - 2020
6. Service des curatelles : présentation de la nouvelle structure et approbation des nouveaux statuts
(message 32)
7. Propositions
8. Questions
9. Divers

Un apéritif sera offert aux participants à l'issue de la séance.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

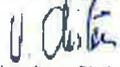
AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL

Le Président


Jean-Paul Meyer



La secrétaire


Véronique Christen

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 1^{er} mars 2016

Le Président ouvre la discussion générale à propos du procès-verbal de la séance du Conseil général du 1^{er} mars 2016 dont un exemplaire a été adressé aux membres du législatif avec la convocation de la séance de ce jour et dont le texte figure sur le site Internet de la commune.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale et soumet le procès-verbal au vote.

Au vote, le procès-verbal de la séance du Conseil général du 1^{er} mars 2016 est approuvé à l'unanimité.

2. Informations du bureau du Conseil général et du Conseil communal

Bureau du Conseil général

MODIFICATION DE LA DATE DE LA SEANCE DE RESERVE DU MOIS DE SEPTEMBRE

Le Président informe les membres du Conseil général que, conformément au mail de l'administration communale du 29 avril 2016, la date de réserve du mois de septembre a dû être déplacée. La nouvelle date retenue est le 19 septembre 2016. La séance aura lieu à la salle paroissiale, si la nécessité de tenir cette séance se confirme.

PROPOSITIONS ET QUESTIONS

Concernant les propositions et les questions figurant sur le site de la commune, Mme Christan présente le fonctionnement du tableur Excel.

Mme **Véronique Rebetez** demande d'étudier la possibilité d'utiliser une autre formulation que « entrée en force ».

Conseil communal

Le Président donne la parole au Conseil communal pour informer les membres du Conseil général sur différents objets.

FUSION AVEC AUTAFOND

Mme **Rose-Marie Probst** informe le Conseil général qu'un vœu avait été émis par les citoyens d'Autafond qu'avant la fusion avec Belfaux, on érige à nouveau la croix d'Autafond. L'ancienne croix avait dû être enlevée il y a 10 ans déjà, victime des intempéries. Cette reconstruction est un magnifique symbole pour marquer le passage de la fusion des deux communes. Aujourd'hui, une belle croix taillée dans la pierre de la Molière par un artisan du village, Monsieur Alain Gremion, surplombe à nouveau le hameau d'Autafond. Il reste à finaliser son inauguration et sa bénédiction. Une petite manifestation simple et conviviale sera organisée. Une première date a été arrêtée au 2 juillet, sous réserve des accords indispensables.

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT A UNE QUESTION PARLEMENTAIRE CONCERNANT L'ENGAGEMENT D'UN CONSEILLER JURIDIQUE

Mme **Rose-Marie Probst** relève que les Conseillers généraux ont reçu une copie de la réponse du Conseil d'Etat à une question parlementaire concernant l'engagement d'un conseiller juridique, employé au registre foncier de la Broye. Ce courrier justifie qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts avec l'engagement de cette personne étant donné que le Conseil d'Etat avait donné son approbation.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU CONTROLE DES COMPTES COMMUNAUX

M. **François Gendre** informe les membres du Conseil général que sur proposition de la commission financière, le contrat a été renouvelé pour 3 ans avec la société Multifiduciaire Fribourg SA.

CONCOURS D'ARCHITECTURE, AMENAGEMENT D'UNE PLACE DE RECREATION ET INSTALLATION DE DEUX GARAGES PREFABRIQUES

M. **Marc Lüthi** informe que le conseil général a, lors de la séance du 1^{er} mars 2016, voté plusieurs crédits pour le concours d'architecture du bâtiment de la petite enfance, l'aménagement d'une cour de récréation et de jeux ainsi que la pose de deux garages, l'ouverture pour la pose d'une porte supplémentaire à la halle de sport.

La préparation du concours d'architecture avance et une information sera transmise aux conseillers généraux dès son lancement.

Le Conseil communal, sur proposition du bureau d'architecture responsable du concours, a décidé de reporter l'aménagement de la cour de récréation ainsi que la pose des deux garages, ceci au moins jusqu'à la fin du concours d'architecture. Par contre, l'ouverture pour la pose d'une porte supplémentaire et la pose de cette dernière est maintenue.

SALLE COMMUNALE

M. **Marc Lüthi** informe que la salle communale sera indisponible pour les écoles et sociétés du 15 septembre au 8 novembre 2016, ceci pour les besoins de bdMania et du concours d'architecture.

PLACE DE JEUX DE CHAMP BONJARD

M. **Marc Lüthi** informe que la place de jeux de Champ Bonjard sera améliorée par la pose d'éléments en tartan sous et autour des jeux. Les travaux seront effectués par les employés de l'édilité.

VALTRALOC

M. **Gabriel Litzistorf** informe que la mise à l'enquête est terminée et que les 5 oppositions seront traitées ces prochains jours.

MISE EN SEPARATIF DU QUARTIER « EN VERDAUX »

M. **Gabriel Litzistorf** informe que les travaux sont en cours de réalisation.

GIRATOIRE DE LA FORGE

M. **Gabriel Litzistorf** remercie les employés communaux pour leur contribution à son embellissement.

REGLEMENT D'APPLICATION DE LA LOI SCOLAIRE

Mme **Muriel Fresard** informe que le Règlement d'application de la loi scolaire a été adopté par le Conseil d'Etat le 19 avril dernier et qu'il entrera en vigueur au 1^{er} août de cette année.

Les principaux changements pour la commune sont :

- Une redéfinition des tâches de la Responsable d'établissement qui implique l'abandon de la Commission scolaire. Celle-ci est remplacée par un Conseil des Parents. Le délai de mise en œuvre est fixé à août 2018. Cependant, le Conseil Communal a décidé de le créer le plus rapidement possible.
- Une modification du financement du transport des élèves, ainsi qu'une réduction de la distance à 2,5 km. Le délai de mise en œuvre est fixé à août 2018.
- La Procédure de Pré-Orientatation (PPO) pour le passage au CO est annulée et remplacée par 3 indicateurs concordants :
 - 1) Les notes du 1^{er} semestre

- 2) L'avis de l'enseignant
- 3) L'avis de l'élève et de ses parents

Si les 3 indicateurs ne sont pas concordants, un 4^{ème} indicateur sera mis en place, et des évaluations communes en math et français seront organisées en mars pour tous les élèves de 8H.

REVISION DU PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL

M. **François Vallat** informe qu'une séance a été organisée le 2 mai 2016 avec les membres de la commission d'aménagement et les membres du Conseil communal afin de faire un point de la situation. Dès le début juin, la commission d'aménagement va se mettre au travail et réfléchir à un certain nombre de points et d'options et une coordination avec l'aménagiste cantonal sera organisée. Des éléments concernant la mobilité seront intégrés et le programme d'équipement sera préparé. Par la suite, l'entreprise Urbaplan pourra rendre un rapport définitif afin que, dans les prochains mois, le deuxième examen préalable puisse être déposé. La prochaine séance de la commission d'aménagement est fixée au 1^{er} juin 2016.

JOURNEE VIDE-GRENIER

M. **Christian Maitre** rappelle que la journée vide-grenier aura lieu le 21 mai 2016, de 10h30 à 15h30, à la déchetterie de Belfaux. A ce jour, il n'y a que 11 inscriptions. Dès lors, il demande aux personnes présentes de faire de la publicité pour cette journée.

DIGUE DE LA SONNAZ

M. **Christian Maitre** informe que les travaux de réparation de la 2^e digue de La Sonnaz ont pu être exécutés durant la semaine du 25 au 29 avril 2016. Ils ont été faits sous le contrôle du Service des Ponts et Chaussées (SPC), section lacs et cours d'eaux, et du garde-faune pour assurer leur conformité et la sauvegarde des poissons se trouvant entre les deux digues. Tout est à nouveau en ordre, la 2^e digue remplit ses fonctions correctement.

REMISE EN ETAT DU TALUS EN DESSUS DU CHEMIN DU VERGER

M. **Christian Maitre** informe que les travaux de remise en état du talus situé sur la parcelle communale en dessus du chemin du Verger ont également été effectués la semaine du 25 au 29 avril 2016. Plus de 200 m³ de remblai accumulés à cet endroit il y a plusieurs années ont été retirés et éliminés selon les normes en vigueur. Il n'y a plus de danger pour le mur du propriétaire au chemin du Verger, lequel voyait son mur se dégrader de plus en plus sous la pression exercée par ce talus de remblai.

3. Rapport de gestion 2015

Le Président rappelle que ce rapport est porté à la connaissance du Conseil général et qu'il n'a pas à être approuvé.

Etant donné que le Conseil communal n'a pas de compléments d'informations à apporter à ce rapport de gestion, le Président ouvre la discussion générale.

M. **Alain Carrupt**, pour le groupe PS – PCS Ouverture prend la parole :

« Le rapport de gestion 2015 est très complet et très intéressant, notamment pour nos archives communales.

Je remercie le Conseil communal et le personnel communal pour tout le travail accompli en 2015 ainsi que pour la rédaction de ce rapport. Je me permets toutefois d'exprimer un regret à son sujet.

Il aurait été opportun de mentionner dans ce rapport le lancement et l'aboutissement de la première initiative communale de l'histoire de Belfaux. Même si la votation populaire acceptant

cette initiative n'a eu lieu qu'en 2016, ce fait aurait dû être relevé. D'autant plus que le Conseil communal a validé l'initiative lors de son lancement et constaté son aboutissement et ce, en 2015. Dommage ! »

M. Christophe Thode, pour le groupe PDC Belfaux-Futuro prend la parole :

« Le PDC Belfaux-Futuro remercie le Conseil communal pour ce rapport de gestion très complet, fruit d'un excellent travail. Bravo ! »

M. Jean-Pierre Frésard, pour le groupe PS – PCS Ouverture prend la parole :

« A la page 6, 4^e paragraphe avant la fin, concernant le contrat avec l'entreprise Cardoso, le public n'a pas à être informé sur l'état de santé d'une personne. Lorsque l'on cite nominativement une personne, il faut être très prudent au sujet de la protection des données. »

« A la page 39, sur le diagramme du milieu de la page, on voit que les documents mis à disposition à la bibliothèque ont drastiquement diminué. »

M. Marc Lüthi lui répond qu'un dépoussiérage a été entrepris par la nouvelle responsable de la bibliothèque.

Mme Véronique Rebetez, pour le groupe PS, PCS et Ouverture prend la parole :

« A l'avenir, je demande que les prochains rapports de gestion contiennent une table des abréviations, afin de faciliter la lecture du rapport par tous les citoyens. »

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

4. Comptes 2015

Le Président annonce que les comptes des anciennes communes d'Autafond et de Belfaux sont présentés séparément.

Les réviseurs de la société Multifiduciaire Fribourg SA étant absents, les rapports seront lus par le rapporteur de la commission financière.

COMMUNE D'AUTAFOND

Mme Laurence Aebischer, ancienne boursière de la commune d'Autafond prend la parole :

« Les Comptes de la commune d'Autafond bouclent avec un résultat positif de CHF 5'114.43, ils sont le reflet d'une gestion très saine, le conseil communal d'Autafond a été vigilant jusqu'à la fin de son mandat, nous pouvons le remercier. »

Le rapport de la société Multifiduciaire Fribourg SA est lu par **M. Dominique Stohr** :



Multifiduciaire Fribourg SA
www.multifiduciaire-fribourg.ch

Fribourg
Rue Fauligny 5 | Case postale 240 | CH-1705 Fribourg
Tél. 026 425 53 33 | Fax 026 425 53 39

Bulle
Rue de l'Europe 17 | CH-1630 Bulle
Tél. 026 913 01 60 | Fax 026 913 01 69

**Rapport de l'organe de révision
au Conseil communal et à la Commission financière
de la Commune d'Autafond**

En notre qualité d'organe de révision et selon les art. 98d et 98e de la loi sur les communes (LCo), nous avons effectué l'audit des comptes annuels (compte de fonctionnement, compte des investissements, bilan et annexe du bilan) de la Commune d'Autafond pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance conformément aux prescriptions légales de l'art. 98a et 98d de la loi sur les communes (LCo).

Responsabilité du Conseil communal

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales de l'art. 95 de la loi sur les communes (LCo) incombe au Conseil communal. Le Conseil communal est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales de l'art. 98d et 98e de la loi sur les communes (LCo) et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte, le cas échéant, le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité ni sur l'existence de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 sont conformes aux dispositions de droit public en matière de tenue des comptes communaux.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis présentant un total au bilan de CHF 184'821.64, ainsi qu'un bénéfice de CHF 5'114.43.

Fribourg, le 26 avril 2016

Multifiduciaire Fribourg SA


Gregory Jeckelmann
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable


Marc Baudin
Expert-réviseur agréé

Le Président remercie M. **Dominique Stohr** pour la lecture de ce rapport et lui laisse la parole pour la lecture du rapport de la commission financière concernant les comptes de fonctionnement et d'investissements de la commune d'Autafond pour l'année 2015 :

Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues du Conseil général, Mesdames et Messieurs,

Préambule

La loi sur les communes impose la vérification des comptes par un organe de révision externe, la commission financière se réservant celle des décomptes d'investissements et le contrôle des conditions du taux des emprunts.

Suite à la révision par l'organe de contrôle externe, la commission financière se prononce sur les comptes de fonctionnement et d'investissements.

La commission financière confirme qu'au 31 décembre aucun emprunt n'était souscrit par la Commune d'Autafond.

Comptes de fonctionnement

Le budget de fonctionnement de la Commune d'Autafond prévoyait un résultat positif de CHF 1'574.75. Les comptes de fonctionnement laissent apparaître un bénéfice de CHF 5'114.43.

État de la fortune

La fortune de la Commune d'Autafond au 31 décembre s'élève à CHF 137'000.59.

Conclusion

La commission financière félicite le Conseil communal de la Commune d'Autafond pour l'obtention de ces résultats.

La commission financière, ayant pris connaissance du rapport de l'organe de révision, le pré-avise favorablement (art. 97 al. 1 let cbis LCo) et propose au Conseil général d'approuver les comptes de la Commune d'Autafond pour l'année .

Pour la commission financière, Roger Descloux, Président et Anne de Steiger, secrétaire.

Le Président ouvre la discussion concernant la présentation générale des comptes d'Autafond.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président prend la parole pour la présentation de détail. Chaque chapitre est présenté.

Le Président ouvre la discussion générale relative aux comptes.

La parole n'étant pas demandée, le Président demande aux membres du Conseil général de se prononcer sur les comptes de fonctionnement et d'investissement 2015 de la commune d'Autafond.

Les comptes de la commune d'Autafond sont approuvés à l'unanimité par 32 voix.

COMMUNE DE BELFAUX

Le Président donne la parole à M. **François Gendre**, représentant du Conseil communal :

« Les comptes de la Commune de Belfaux bouclent avec un bénéfice de CHF 6'035.60. Après des amortissements supplémentaires de CHF 67'247.85 et le paiement via le compte de fonctionnement de CHF 135'000.00 pour un pavillon scolaire. Le Conseil communal se félicite de ce résultat. Il est obtenu grâce à une gestion responsable des conseillers communaux et surtout à des recettes extraordinaires comme les impôts sur les mutations et les impôts sur les gains immobiliers. Les mesures d'économies mises en place par l'Etat, soit l'augmentation de 10% de la valeur fiscale des immeubles contribue à ce bon résultat.

D'autres commentaires sont fournis par la commission financière et un résumé des résultats figure en 2e page du document comptes 2015.

Le Conseil communal de la commune de Belfaux vous propose d'accepter les comptes des deux communes. »

Le rapport de la société Multifiduciaire Fribourg SA est lu par M. **Dominique Stohr** :



Multifiduciaire Fribourg SA
www.multifiduciaire-fribourg.ch

Fribourg
Rue Faucigny 5 | Case postale 240 | CH-1705 Fribourg
Tél. 026 425 53 33 | Fax 026 425 53 39

Bulle
Rue de l'Europe 12 | CH-1630 Bulle
Tél. 026 913 01 60 | Fax 026 913 01 69

**Rapport de l'organe de révision
au Conseil communal et à la Commission financière
de la Commune de Belfaux**

En notre qualité d'organe de révision et selon les art. 98d et 98e de la loi sur les communes (LCo), nous avons effectué l'audit des comptes annuels (compte de fonctionnement, compte des Investissements, bilan et annexe du bilan) de la Commune de Belfaux pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance conformément aux prescriptions légales de l'art. 98a et 98d de la loi sur les communes (LCo).

Responsabilité du Conseil communal

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales de l'art. 95 de la loi sur les communes (LCo) incombe au Conseil communal. Le Conseil communal est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales de l'art. 98d et 98e de la loi sur les communes (LCo) et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte, le cas échéant, le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité ni sur l'existence de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 sont conformes aux dispositions de droit public en matière de tenue des comptes communaux.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis présentant un total au bilan de CHF 15'957'449.68, ainsi qu'un bénéfice de CHF 6'035.60.

Fribourg, le 26 avril 2016

Multifiduciaire Fribourg SA

Gregory Jeckelmann
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Marc Baudin
Expert-réviseur agréé

Le Président remercie M. **Dominique Stohr** pour la lecture de ce rapport et lui laisse la parole pour la lecture du rapport de la commission financière concernant les comptes de fonctionnement et d'investissements de la commune de Belfaux pour l'année 2015 :

Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues du Conseil général, Mesdames et Messieurs,

Préambule

La loi sur les communes impose la vérification des comptes par un organe de révision externe, la commission financière se réservant celle des décomptes d'investissements et le contrôle des conditions du taux des emprunts.

L'organe de révision a présenté son rapport au Conseil communal le 25 avril 2016. Une délégation de la commission financière a obtenu des explications concernant la vérification des comptes lors de cette présentation.

La commission financière a pris connaissance des comptes de fonctionnement et d'investissements et des détails figurant dans les différents chapitres. La commission financière a reçu des explications de Messieurs François Gendre et Patrick Wider lors de sa séance du 25 avril 2016. Elle les remercie pour l'important travail de préparation effectué et pour les réponses apportées aux questions.

La commission financière rappelle que l'emprunt de CHF 3'500'00.00 a été renouvelé le 15 décembre 2014 pour une période de 2 années et que l'emprunt de CHF 2'000'00.00 a été souscrit le 4 septembre 2013 pour une période de 10 années. De ce fait, la commission financière n'a pas à s'exprimer présentement sur leur renouvellement.

Comptes de fonctionnement

Le budget de fonctionnement de la Commune de Belfaux prévoyait un résultat négatif de CHF 178'211.00. Les comptes de fonctionnement laissent apparaître un bénéfice de CHF 6'035.00 en tenant compte d'amortissements ordinaires et obligatoires de CHF 436'748.00 et d'amortissements supplémentaires de CHF 67'247.85. Ce résultat est principalement dû aux rentrées fiscales plus importantes que budgétées. Cela se traduit par un cash-flow net final de CHF 510'031.45. Sans l'imputation au compte de fonctionnement de l'achat du pavillon scolaire pour un montant de CHF 135'000.00, le cash-flow s'établirait à CHF 645'031.45.

Etat de la dette

La dette de la Commune de Belfaux au 31 décembre est de CHF 8'876'077.66, en légère baisse (3.1%) par rapport à l'exercice précédent. La dette par habitant s'établit ainsi à CHF 2'853.15 par habitant, en légère baisse (6.8%) par rapport à l'exercice précédent.

Conclusion

La commission financière salue les efforts du Conseil communal de Belfaux et le félicite pour l'obtention de ces résultats.

La commission financière, ayant pris connaissance du rapport de l'organe de révision, le prévoise favorablement (art. 97 al. 1 let cbis LCo) et propose au Conseil général d'approuver les comptes pour l'année .

Pour la commission financière, Roger Descloux, Président et Anne de Steiger, secrétaire.

Le Président ouvre la discussion concernant la présentation générale relative aux comptes.

M. le Président donne la parole à M. **Jean-Pierre Frésard** pour le groupe PS – PCS Ouverture :

« Le groupe PS - PCS Ouverture a pris connaissance avec intérêt des comptes 2015 et remercie toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de cet imposant document.

Nous prenons acte du fait que l'exercice 2015 dégage un léger bénéfice après déduction d'amortissements supplémentaires de CHF 62'247.00 notamment.

Nous prenons acte également, avec satisfaction, du fait que la dette de la Commune a pu être abaissée d'environ CHF 300'000.00 (CHF 287'213.00 exactement) durant cet exercice.

Nous devrions nous efforcer de garder ce cap pour les années à venir, même si des nuages un peu sombres pointent à l'horizon. Rappelons-nous que gouverner c'est prévoir. Nous y reviendrons dans le cadre de l'examen financier.

Le groupe PS- PCS Ouverture souhaite que l'on soit particulièrement attentif aux dépassements de budget et à leur notification dans les comptes. De manière générale, ces dépassements sont correctement indiqués dans chaque bas de page. Cependant, nous constatons que de nombreux dépassements ne comportent aucune justification. Nous demandons à l'administration communale de faire un effort particulier sur ce point. Nous pensons que plus de rigueur dans la justification précise de certains dépassements facilitera la lecture des comptes et la tenue du ménage en général. »

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion concernant la présentation générale des comptes et donne la parole à M. **François Gendre**, responsable des finances pour la présentation de détail des comptes.

M. **François Gendre** présente les comptes page après page.

02 Administration générale

02.301.1 Allocations sociales

M. **François Gendre** donne la parole à Mme **Andréa Wassmer** qui demande pour quelles raisons les allocations sociales sont si élevées, elles sont nettement plus élevées que ce qui avait été prévu au budget, alors que le montant du traitement du personnel (02.301.0) n'est pas plus élevé. M. **Patrick Wider**, boursier communal, lui répond que les allocations familiales communales sont plus élevées suite à l'engagement du personnel communal.

02.434.0 Provision impôt paroissial

M. **François Gendre** donne la parole à M. **Jean-Pierre Frésard** qui demande de changer l'intitulé du poste. M. François Gendre lui répond que sa remarque est pertinente.

294 Bâtiments scolaires

294.301.2 Contrat de service de nettoyage

M. **François Gendre** donne la parole à Mme **Solange Berset** qui demande si le choix de donner ce mandat à une entreprise est définitif, si un bilan sera fait après quelque temps. Mme Berset relève que le travail de conciergerie pourrait être donné, de préférence à une personne plutôt qu'à une entreprise qui, souvent, sous-paie ses employés. M. **François Gendre** lui répond que le titulaire du mandat arrêtera prochainement son activité professionnelle et qu'une réflexion globale sera étudiée.

41 Home médicalisé

M. **François Gendre** donne la parole à M. **Jean-Paul Bossy** pour le groupe PDC-Futuro :

« Le groupe PDC-Futuro a pris acte des montants portés en compte au chapitre 41 « Home médicalisé » dont le total, à hauteur de CHF 811'550.05, est de CHF 95'381.05 supérieur au montant budgétisé de CHF 716'169.00.

Sont concernées en particulier les rubriques 41.351 « part frais soins spéciaux homes » avec un dépassement de CHF 67'464.60 ou + 14, 67% et rubrique 41.352.1 « part frais financiers homes » avec un dépassement de CHF 30'658.45 ou + 12,51%.

On retrouve d'ailleurs ce même problème, plus loin dans les comptes, au chapitre 58 Aide sociale, sous la rubrique 58.351.4 « part à l'aide matérielle LASoc » pour un montant de CHF 108'831.90 porté en compte contre CHF 82'200.00 porté au budget, soit un dépassement de CHF 26'631.90 ou + 32,39%. Si l'on compare les comptes 2015 à ceux de 2014, l'augmentation est même de + 147,50%.

Au vu de ce qui précède et bien que ces différences importantes ne soient pas directement imputables à la gestion financière du Conseil communal, le groupe PDC-Futuro rend toutefois attentif les délégués de la commune auprès des diverses associations intercommunales et autres groupements afin qu'ils interviennent auprès de ces différents organes pour obtenir des

chiffres le plus près de la réalité lors de l'établissement des budgets et demandent des explications lors d'écart importants entre comptes et budget et en informent le Conseil communal.

De plus le groupe PDC-Futuro aurait souhaité, et le demande à l'avenir, que les différences notables entre budget et comptes fassent systématiquement l'objet d'une explication au bas de page des comptes annuels, ce qui éviterait bien des questions de la part des conseillers généraux. »

M. **François Gendre** lui répond que les budgets sont imposés aux communes. Il relève que la plupart des budgets des grandes associations des services de l'Etat sont déjà faits pour 2017.

62 Routes communales et génie civil

62.318.1 Honoraires d'ingénieurs et de géomètres

M. **François Gendre** donne la parole à Mme **Andréa Wassmer** qui demande des précisions concernant les montants qui sont beaucoup plus importants que ceux qui avaient été prévus au budget. Mme Wassmer demande quels sont les travaux qui ont été exécutés et à qui ils ont été payés. M. **François Gendre** lui répond que CHF 11'000.00 concernent le sentier de Pr-Novy, et CHF 9'000.00 concernent les honoraires de l'étude de la traversée de Belfaux.

7 Protection et aménagement de l'environnement

70.318.1 Honoraires d'ingénieurs

M. **François Gendre** donne la parole à Mme **Andréa Wassmer** qui demande des précisions au sujet du montant comptabilisé de CHF 49.- alors que CHF 5'000.- étaient budgétisés. M. **Patrick Wider** lui répond que le montant n'a pas été utilisé. Pour lui donner une information précise quant à savoir à qui ce montant a été versé, le boursier communal pourra lui répondre dès qu'il aura consulté sa comptabilité.

942 Immeubles du patrimoine financier

942.318.2 Honoraires de géomètres

M. **François Gendre** donne la parole à Mme **Andréa Wassmer** qui demande des précisions au sujet d'un montant de CHF 7'183.85 qui n'avait pas été budgétisé. M. **François Gendre** lui répond qu'une explication lui sera fournie ultérieurement.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et demande aux membres du conseil général de se prononcer sur les comptes de fonctionnement et d'investissements 2015 de l'ancienne commune de Belfaux.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité par 32 voix.

5. Plan financier de la période 2016 - 2020

M. le Président rappelle que le plan financier de la période 2016 - 2020 est porté à la connaissance du Conseil général et qu'il n'a pas à être approuvé.

Etant donné que le Conseil communal n'a pas de compléments d'informations à apporter à ce rapport de gestion, le Président donne la parole à la commission financière, M. **Dominique Stohr**, pour son rapport.

Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La commission financière a pris connaissance du plan financier mis à jour pour une nouvelle période de 5 ans.

La planification financière annonce des jours plutôt difficiles. En effet, à partir de 2018 déjà, les charges dépasseraient de plus de 5% les produits, ce qui demanderait inéluctablement des mesures d'économies ou une hausse du taux d'impôt. De ce fait, la commission financière demande au Conseil communal de bien reconsidérer chaque investissement avant de le proposer.

Pour la commission financière, Roger Descloux, Président et Anne de Steiger, secrétaire.

M. le Président ouvre la discussion générale.

M. Gilles Seiler prend la parole :

« En page 2 du plan financier, nous pouvons lire, je cite :

« ...l'acceptation de l'initiative « La construction d'un bâtiment scolaire : une urgence pour nos enfants », l'achat prévu de l'arsenal cantonal et sa transformation ainsi que de nombreux investissements déjà acceptés vont contraindre le Conseil communal à proposer une hausse d'impôts dans le respect de l'article 87 alinéa 3 de la Loi sur les communes... », fin de citation.

Je relève donc que cette affirmation concernant l'achat de l'arsenal semble en contradiction avec la réponse qui m'a été fournie lors du dernier conseil Général (voir PV du Conseil général du 1^{er} mars 2016 en bas de la page 22), je cite : « M. Gilles Seiler demande des précisions quant à l'achat de l'arsenal. Mme Rose-Marie Probst lui répond qu'il n'y a pas de délai précis quant à l'acquisition de celui-ci. Actuellement, du matériel appartenant au Musée d'art et d'histoire est stocké dans le sous-sol de l'arsenal et doit être déménagé. Concernant l'utilisation de l'arsenal pour le futur, le Conseil communal va créer une commission de travail pour analyser ces objectifs ». Fin de citation.

Voici mes questions :

Dans quel but la commission de travail va-t-elle être mise sur pied ?

Y a-t-il une promesse de vente concernant ce bâtiment, et si oui, dans quel délai la commune va-t-elle l'acquérir ? »

Mme **Rose-Marie Probst** lui répond qu'une séance de travail concernant les objectifs de législation est agendée au début du mois de juin pour le Conseil communal. Lors de cette séance, le Conseil communal va mettre en place un groupe de travail, concernant l'arsenal. Au sujet de l'achat, Mme **Rose-Marie Probst** précise que le Conseil communal n'a pas plus de précision. Concernant le désir d'acquérir ce bâtiment, Mme la Syndique précise qu'il doit y avoir une cohérence entre les discussions des Conseils communaux des années précédentes puisqu'il y a eu la volonté de changer l'affectation de cet arsenal qui était en zone de centre village pour le mettre en zone d'intérêt général. Si la zone d'intérêt général a été choisie, c'est bien parce la volonté était de conserver tous ces terrains afin de constituer ce centre d'intérêt général pour la commune, l'école, l'édilité et le service du feu. A relever que le problème financier n'est pas à ignorer et des analyses devront être faites.

Il n'y a pas de promesse d'achat formelle. Cependant, des discussions avec l'Etat ont été entreprises. Mme **Rose-Marie Probst** précise que la volonté communale est bien d'acquérir l'arsenal dès que l'Etat voudrait le vendre.

M. **Gilles Seiler** demande s'il n'aurait pas été judicieux de ne pas faire apparaître ce montant dans le plan financier étant donné que cet achat n'est pas prévu à court terme. Mme **Rose-Marie Probst** lui répond qu'un plan financier est réadapté chaque année. Ce montant devait être provisionné au cas où l'Etat décidait d'entrer en matière pour une vente.

M. Alain Carrupt pour le groupe PS – PCS Ouverture prend la parole :

« Le plan financier est un instrument important qui doit pouvoir servir de support aux décisions impliquant des investissements conséquents. Il est vrai toutefois qu'il n'est pas aisé de faire des prévisions précises portant sur une période de cinq ans. Le groupe PS - PCS Ouverture remercie donc les responsables communaux qui doivent se livrer à ce difficile exercice.

Nous constatons cependant année après année des écarts importants entre les prévisions et la réalité. A titre d'exemple, prenons les prévisions d'évolution de la dette pour cette année 2016.

Le plan financier 2013-2016 prévoyait pour 2016 une dette de 15 millions.

Celui de 2014 -2018 également.

Pour la période 2015-2019, la dette prévue pour 2016 descendait à 12 millions et demi.

Enfin dans le plan financier discuté ce soir la dette pour 2016, basée sur un budget accepté, se montera en réalité à un peu plus de 10 millions et demi, soit une variation d'environ 30 % par rapport aux premières prévisions.

Ces plans financiers reposent bien entendu sur des estimations et beaucoup de facteurs peuvent modifier les données en cours de période. Cependant, il serait bon à l'avenir, afin de pouvoir disposer d'un support de gestion plus efficace, d'en améliorer la conception, par exemple :

- *en introduisant des critères de priorité, du genre : urgent, indispensable à moyen terme, nécessaire à long terme etc.*
- *en détaillant encore plus, dans la partie commentaire, les critères précis qui ont servi de base aux estimations. Le commentaire du document traité ce soir est à notre avis trop succinct et pas assez précis.*

Le groupe PS – PCS Ouverture vous invite à tenir compte de ces remarques pour l'établissement du prochain plan financier et vous en remercie par avance. »

M. Didier Pauchard, pour le groupe Arc-en-Ciel prend la parole :

« Le Mouvement Arc-en-Ciel a pris connaissance de la proposition du Conseil communal concernant le plan financier 2016 – 2020. Il nous apparaît que les perspectives fiscales résultantes de cette proposition sont au mieux catastrophiques et au pire le résultat de projections démesurées.

En effet, une planification sur 4 ans prévoyant de faire évoluer le niveau de la dette communale de 9,1mio. à 24,5mio. nous semble simplement irréaliste. Une projection de l'évolution de la population dans notre commune, au regard du degré d'évolution des zones à bâtir pour les prochaines années, ne permet tout simplement pas de supporter une telle charge à long terme. Une hausse du taux d'imposition ne peut donc pas être la seule réponse à une telle augmentation de la dette communale.

Le mouvement Arc-en-Ciel contribue depuis de nombreuses années à ce que le niveau d'endettement de la commune reste supportable pour la population contribuable. La situation financière de la commune de Belfaux ne peut pas se détériorer si fortement. Elle doit être envisagée dans des perspectives d'avenir pérennes. Le report de certains de ces projets à une période ultérieure est indubitable.

Le mouvement Arc-en-Ciel en appel au pragmatisme lors de formulation de propositions ayant des conséquences financières importantes. Il n'est effectivement pas aisé pour le Conseil communal de devoir équilibrer un budget tout en devant respecter des échéances contraignantes.

Pour ces raisons, le Mouvement Arc-en-Ciel souhaite que le Conseil communal fixe des priorités dans les projets d'investissement proposés et révise le plan financier afin qu'il offre des perspectives réalistes. De plus, le Conseil communal ne doit pas se contenter de rappeler qu'une augmentation d'impôt est nécessaire dès que les charges dépassent les produits de plus de 5%, mais il doit chiffrer cette augmentation afin d'informer la population de manière objective. »

M. Jean-Pierre Frésard, pour le groupe PS – PCS Ouverture prend la parole :

« Le groupe PS - PCS Ouverture s'est interrogé sur l'opportunité de citer ici l'initiative concernant la construction du bâtiment de l'enfance. Ce n'est pas l'initiative qui aura pour consé-

quence d'alourdir la dette, mais bien le fait qu'il faut construire cette école. Nous demandons que ceci soit corrigé dans le texte dans la mesure du possible. »

Le Président clôt la discussion.

6. Service des curatelles : présentation de la nouvelle structure et approbation des nouveaux statuts

(message 32)

Le Président donne la parole à Mme **Mary-Lise Bapst**.

« Comme vous avez pu le lire dans le message qui vous a été remis avec la convocation à cette séance, le service officiel des tutelles et curatelles de Belfaux a été créé en 1974 suite à l'adoption de la loi qui imposait aux communes la création d'un tel service pour chaque entité communale ou sous la forme proposée également d'une entente intercommunale afin de réduire au maximum les frais de gestion.

Dès lors, 13 communes sont membres de l'Entente (soit Villars-s/Glâne, Gr-Paccot, Givisiez, Corminboeuf, Chésopelloz, Matran, Grolley, Autafond, La Corbaz, Lossy-Formangueires, Cormagens, Cutterwyl et Belfaux qui est désignée commune siège et administratrice dudit service. A ce jour 8 tuteurs (puis curateurs) se sont succédés et avaient leur bureau dans les locaux de la Justice de Paix à la route de Corminboeuf jusqu'en 1987 date à laquelle le service prend ses nouveaux quartiers dans le bâtiment à la Place de la gare.

En 1996 les communes de Villars-s/Glâne et de Matran se retirent et résilient leur convention qui les liait à l'Entente pour créer leur propre service.

Vu l'évolution de la population dans notre région, le nombre de mandats de curatelles ne cesse d'augmenter à une cadence inquiétante et de ce fait les locaux deviennent trop exigus pour permettre d'engager du personnel supplémentaire ; c'est pourquoi la commune de Belfaux offre de nouveaux locaux dans le bâtiment qu'elle vient d'acquérir à la route de Lossy 7 et c'est donc en 2013 que le service déménage une nouvelle fois.

Actuellement une curatrice et un curateur engagés à 50%, + deux collaboratrices administratives engagées à (50% et 80%) se partagent les tâches toujours plus importantes et complexes afin de répondre au mieux possible aux exigences légales de la Justice de Paix. Une nouvelle fois, l'équipe de travail devient saturée et nous devons dans de brefs délais augmenter les forces de travail.

La gestion administrative et des ressources humaines deviennent trop importantes pour la commune de Belfaux et de plus le canton n'autorise plus que la comptabilité d'un tel service soit intégrée dans le même programme comptable de la commune siège.

C'est après toutes ces constatations que l'assemblée des délégués de l'Entente intercommunale a pris la décision d'étudier et de vous présenter aujourd'hui la création d'une nouvelle association de communes qui si vous en acceptez aujourd'hui les statuts, sera dirigée par un comité de direction et une assemblée de délégués ainsi qu'un organe de révision officiel qui devra être désigné.

Les membres du Conseil communal de Belfaux vous encouragent avec conviction à accepter ces nouveaux statuts. Merci pour votre attention. »

M. le Président ouvre la discussion concernant l'entrée en matière.

Mme **Véronique Rebetez**, pour le groupe PS - PCS Ouverture– PCS Ouverture prend la parole :

« Le groupe PS - PCS Ouverture salue la mise en place de la nouvelle association pour le Service officiel des curatelles de la Sonnaz, rendue effectivement nécessaire par l'augmentation des tâches et la complexification des dossiers.

Concernant les statuts, quelques précisions mériteraient d'être intégrées. En effet, par les articles 21 à 23, nous comprenons que les charges liées à l'Association seront réparties équitablement entre les communes membres, mais contrairement aux commissions communales, aucun montant n'est indiqué à l'article 18, al. 3 pour les jetons de présence des membres du comité ou pour son Président.

D'autre part, il serait peut-être prudent de rappeler à l'article 16, que la charge relative à la tenue du secrétariat, est réglée par l'article 23, autrement dit, est répartie également équitablement entre les communes membres.

Ainsi, je propose que les statuts soient complétés avec les remarques qui pourront être apportées aux points ci-dessus.

Finalement, le PS – PCS Ouverture constate que les communes de la Sonnaz créent une nouvelle association intercommunale venant s'ajouter à bon nombre d'associations intercommunales. Cette nouvelle structure, nécessaire, alourdit le fonctionnement de chaque commune membre et le pouvoir décisionnel leur échappe en partie. Ainsi, il serait souhaitable de garder comme objectif la fusion des communes déjà réunies par cette multitude d'associations. »

M. le Président passe en revue les différents articles, chapitre par chapitre.

I. Dispositions générales

Pas de remarque

II Organisation

Pas de remarque

III Assemblée des délégué-e-s

Art. 13 Procès-verbal

Mme **Solange Berset** demande qu'il soit précisé que les frais de secrétariat seront à la charge de toutes les communes.

M. le Président précise que ces statuts ont déjà été soumis aux assemblées de certaines communes et qu'il est difficile de les modifier. Effectuer une modification impliquerait que ces statuts devraient à nouveau être présentés à toutes les assemblées communales concernées.

Mme **Mary-Lise Bapst** informe le Conseil général que ces statuts ont été approuvés au Service des communes et invite Mme **Solange Berset** à se référer à l'Art. 22 qui stipule :

Les dépenses d'investissement, après déduction des ressources, sont financées par l'Association. Les charges de fonctionnement découlant des investissements sont réparties entre les communes membres conformément à l'article 23 des présents statuts.

Mme **Solange Berset** veut s'assurer que les charges de fonctionnement comprennent bien le secrétariat et demande que lors de la constitution officielle du comité, cela soit précisé.

Le Président demande que lors de la constitution officielle du comité, il soit fait mention de l'inquiétude du Conseil général de Belfaux et que des précisions soient demandées au sujet des charges liées.

M. **Michel Sallin** informe que conformément à son expérience, les frais administratifs sont ajoutés aux décomptes annuels de répartitions des frais entre les communes.

IV Comité de direction

Pas de remarque

V Révision des comptes

Pas de remarque

VI Finances

Pas de remarque

VII Information et accès aux documents

Pas de remarque

VIII Dispositions finales

Pas de remarque

Mme **Marianne Aebischer**, pour le groupe PDC Belfaux-Futuro prend la parole :

« Le Groupe PDC-Futuro estime que la création de la nouvelle association de communes pour le Service officiel des curatelles de La Sonnaz est une très bonne chose. Elle permettra d'améliorer le système et les structures actuels.

Par conséquent il soutient la création de cette association et l'adoption des statuts y relatifs, tels que présentés et validés par l'autorité cantonale. »

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion générale et soumet l'approbation des nouveaux statuts de l'Association pour le service officiel des curatelles de la Sonnaz au vote.

Les statuts de l'Association pour le service officiel des curatelles de la Sonnaz sont acceptés à l'unanimité par 32 voix.

7. Propositions

M. le Président prend la parole :

« Avant de vous donner la parole, je voudrais préciser un point concernant le vote de ces propositions. Nous avons pris l'habitude depuis un certain nombre d'années de passer immédiatement au vote si une proposition devait être soumise au Conseil communal. Au début de l'existence du Conseil général, nous étions plus prudents et le vote de certaines propositions était reporté à la séance suivante ce qui permettait de bien peser le pour et le contre. Parfois, à voir les mains qui se lèvent, un peu, avec hésitation ou qui redescendent, il serait bien pour certaines propositions de reporter le vote de leur transmission au Conseil communal à la séance suivante. Il s'agirait principalement de propositions importantes, avec un impact financier non négligeable. »

Il ne faut pas oublier non plus que le Conseil communal peut très bien ne pas mettre en œuvre une proposition qui lui a été transmise. »

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

Réponses aux propositions de la législature précédente

Proposition no 44 : Rebaptiser la salle communale

M. **Christophe Thode** propose de rebaptiser la salle communale étant donné que son appellation actuelle crée un malentendu en faisant croire aux gens qu'elle se trouve à l'administration communale.

M. **Marc Lüthi** lui répond qu'étant donné que le Conseil communal envisage la rénovation de cette salle, il propose d'en parler une fois que celle-ci aura été réalisée.

M. **Christophe Thode** prend acte de cette décision et relève que ce n'est pas indispensable de lier la réfection de cette salle avec une nouvelle nomination.

Proposition no 45 : Aménagement de la cours d'école

Etant donné que l'école s'agrandit et qu'il y a de plus en plus d'élèves, M. **Christophe Thode** propose de redonner de la surface à la cour de récréation. Par exemple en aménageant la place qui surplombe le Tiguellet (où est planté le «Chêne américain») et le terrain situé entre le terrain de basket et les nouveaux immeubles de la route Sur-le-Ru.

M. **Marc Lüthi** lui répond que cette place est située dans le périmètre d'étude du concours d'architecture pour la construction de la nouvelle école. C'est la raison pour laquelle le Conseil communal a décidé d'attendre la fin de celui-ci pour cet aménagement.

M. **Christophe Thode** prend acte de cette décision qu'il regrette. Il souhaite que sa proposition ne soit pas évincée avec le seul argument de la construction de la nouvelle école et insiste sur le fait que ces aménagements auraient pu se faire par le service de l'édilité avec des moyens peu onéreux.

Proposition no 35 : Route cantonale, porte d'entrée

Proposition no 37 : Aménagement d'une porte d'entrée sur la route cantonale

M. **Frédéric Brühlhart** demandait la mise en œuvre d'une porte d'entrée sur la route cantonale au Nord de Belfaux à la hauteur du Château du Bois afin de ralentir la vitesse à l'entrée du village et d'améliorer la sécurité des piétons se rendant à l'arrêt de bus du Château du Bois.

M. **Gabriel Litzistorf** lui répond qu'une demande a été faite auprès de l'Agglo qui a donné son aval. Dès lors, un bureau d'ingénieurs a été mandaté pour la réalisation d'une étude. Cette porte sera mise à l'enquête et réalisée parallèlement avec les travaux de Valtraloc.

M. le Président demande à M. **Frédéric Brühlhart** s'il est satisfait de la réponse. Celui-ci lui répond dans l'affirmative.

Proposition no 43 : Radar éducatif

Le groupe PDC-Futuro, représenté par M. **Frédéric Brühlhart**, proposait d'acquérir ou de louer un radar éducatif afin de limiter la vitesse sur les routes communales et cantonales traversant la commune de Belfaux.

M. **Gabriel Litzistorf** l'informe que le Conseil communal a décidé de louer un radar éducatif durant 2 à 3 semaines auprès du TCS pour un montant de CHF 200.- par semaine.

M. le Président demande à M. **Frédéric Brühlhart** s'il est satisfait de la réponse. Celui-ci lui répond dans l'affirmative.

Proposition no 39 : Changement de niveau des trottoirs

Mme **Christiane Bapst** demandait des abaissements des trottoirs pour les rollators.

M. **Gabriel Litzistorf** lui répond que de tels travaux pourront être réalisés lors de nouveaux aménagements routiers.

Proposition no 47 : marquage de 3 passages pour piétons

M. **Frédéric Brülhart**, pour le groupe PDC-Futuro demandait que le Conseil communal étudie la possibilité de faire marquer trois passages pour piétons :

1. *A la route de Lossy, entre la Poste et la nouvelle zone commerciale*
2. *Proche de la nouvelle banque Raiffeisen sur la Rte de Fribourg*
3. *Sur la route de Corminboeuf, à la hauteur du quartier Les Essertines*

M. **Gabriel Litzistorf** lui répond qu'une séance a été organisée avec le Service des Ponts et Chaussées. Le SPC est très restrictif et il s'avère que l'aménagement de ces passages pour piétons ne peut pas être réalisé. Il est possible que le passage pour piétons situé devant le bureau communal soit supprimé étant donné qu'il n'est pas conforme.

Proposition no 36 : création d'une zone pour les entreprises du village

Mme **Christiane Bapst** proposait la création d'une zone pour les entreprises du village.

M. **François Vallat** relève que cette proposition est digne d'intérêt. L'examen préalable du plan d'aménagement est en préparation. Cette question va être traitée dans le cadre de la commission d'aménagement.

8. Questions

M. le Président ouvre la discussion générale.

Est-ce que les mesures d'économie cantonales relatives au personnel de l'Etat ont été appliquées au personnel communal ?

M. le Président donne la parole à Mme **Véronique Rebetez**.

« En 2013 ont eu lieu de longues et pénibles négociations entre l'Etat employeur et les partenaires sociaux : l'Etat, dans ses prévisions et par sa Constitution, devait prendre des mesures en vue de limiter le déficit projeté pour les années à venir.

Dès le 1er janvier 2014, les salaires de l'Etat se voient ponctionnés d'une contribution de solidarité, de 1.3%, et 1% en 2015 et 2016. Les augmentations liées aux annuités sont annulées pour 2014 et décalées au 1er juillet pour 2015 et 2016, réduisant significativement les salaires de carrière des employés de l'Etat de Fribourg.

Mais jusque-là, rien de nouveau, la presse aura su tenir au courant de cette douloureuse tous les Fribourgeois et fribourgeoises, thème encore discuté ces dernières semaines lorsque l'on apprend que l'Etat boucle 2015 sur une fortune de plus d'un milliard et surtout sur un bénéfice de 126 millions.

Mais la question que je souhaite poser au Conseil communal et en particulier au Conseiller en charge des Finances, est celle de l'application d'une mesure cantonale sur le personnel communal.

En effet, le canton de Fribourg a l'obligation de prendre des mesures en cas de déficit annoncé, mécanisme qui n'existe pas dans notre commune. Belfaux applique par analogie l'échelle de traitement du personnel de l'Etat, mais les contrats du personnel communal se distancent de la LPers pour bon nombre de dispositions, notons au hasard, l'affiliation à la caisse de prévoyance différente de celle du personnel de l'Etat, ou les articles relatifs au droit au salaire lors d'incapacité de longue durée.

Aussi, je demande au Conseil communal si les mesures d'économie cantonales relatives au personnel de l'Etat ont été appliquées au personnel communal, et si cela devait être le cas, que le Conseil communal s'assure du bien-fondé de ces mesures sur le personnel communal ou le cas échéant, prévoie les corrections salariales qui s'imposent. »

M. **François Gendre**, responsable des finances, répondra ultérieurement à cette question.

Mise à disposition des cartes journalières CFF

M. le Président donne la parole à Mme **Josiane Berset**.

« Depuis plusieurs années, les habitants de Belfaux peuvent bénéficier de cartes journalières : c'est une excellente initiative, et nous comprenons bien que c'est un service qui ne peut pas en soi être bénéficiaire.

En consultant le budget, on voit que le déficit pour l'année 2015 a été de CHF 8'443.20.

Si l'on parcourt le site Romontours, qui gère les cartes journalières CFF, on apprend que toute personne domiciliée sur les communes de Belfaux et La Sonnaz peut bénéficier des 5 cartes mises à disposition.

S'il n'est évidemment pas possible de dégager un bénéfice avec les cartes journalières, peut-être est-il possible d'optimiser le fonctionnement du système.

C'est pourquoi je me permets de poser au Conseil communal les questions suivantes :

- *Sur les cinq cartes journalières disponibles, combien sont payés par Belfaux ? Combien par La Sonnaz ?*
- *Quelle est la proportion de cartes achetées par des habitants de Belfaux ?*
- *Quelle est la proportion de cartes achetées par des habitants de La Sonnaz ?*
- *Existe-t-il un accord, ou une convention qui lie les deux communes au sujet des cartes journalières ?*
- *Quel est le contenu de cet accord ?*
- *Au sujet du déficit de CHF 8'443.20 mentionné dans le budget, le 100% est-il pris en charge par Belfaux ? Quelle est la part du déficit qui incombe à La Sonnaz ?*
- *Belfaux étant la plus grande commune, elle assume la plus grande part des frais : dès lors, les habitants de Belfaux, ont-ils un avantage ? Existe-t-il une priorité pour eux ?*
- *Enfin, pourrait-on imaginer d'autres formules, par ex que l'abonnement non réservé et non vendu, soit mis à disposition le jour même, à demi-prix, jusqu'à midi ? »*

Une réponse sera donnée à Mme Berset lors d'une prochaine séance.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

Réponses aux questions de la législature précédente

Question no 56 : Pré St-Maurice, places de parc

Mme **Christiane Bapst** a demandé des informations concernant des places de parc qui auraient été vendues à la Migros.

M. **Marc Lüthi** lui répond que lors de la construction de l'immeuble de la Rte de Lossy 16-18, le propriétaire était le même que celui de Pré St-Maurice 2. Pré St-Maurice 2 disposait de places de parc en surnombre. Etant donné que les parcelles étaient proches, une partie des places de parc de Pré St-Maurice 2 ont été mises à disposition de la Rte de Lossy 16-18. Cette situation a été légalisée et l'inscription a été faite au Registre foncier de la Sarine. Les locataires de Pré St-Maurice 2 ont encore suffisamment de places de parc étant donné qu'ils disposent d'un parking sous-terrain.

Question no 54 : Abonnement CFF

M. **Giovanni Vona** voulait connaître le degré de satisfaction des utilisateurs.

M. **Gabriel Litzistorf** lui répond que les résultats de l'étude sont publiés sur le site communal, http://www.belfaux.ch/fileadmin/user_upload/base2016/Resultats-sondage-cartes-CFF-2014.pdf.

Question no 59 : Mesures de suivi du budget

M. **Dominique Stohr** demandait quelles sont les mesures de suivi de budget convenues avec les responsables « externes » de ces budgets pour que le Conseil communal ne soit pas mis devant le fait accompli d'un éventuel dépassement important du budget.

M. **François Gendre** lui répond que le Conseil communal ne peut que constater cet état de fait, l'Etat, les associations de communes communiquent chaque automne leurs budgets. Ceux-ci sont établis pour certains plusieurs mois avant (EMS Santé part. Aux divers services sociaux) d'où la difficulté à les rendre précis. Toutefois, les délégués aux divers comités de direction et aux assemblées de délégués doivent être attentifs à ces problèmes et intervenir s'il y a lieu.

Mesure concrète : sensibiliser les élus et représentants dans les diverses représentations

M. le Président demande à M. **Dominique Stohr** s'il est satisfait de la réponse. Celui-ci lui répond dans l'affirmative.

9. Divers

Le Président ouvre la discussion générale et donne la parole à M. **Christophe Thode**.

Interpellations concernant les comptes, suggestion

"Constatant l'impossibilité de pouvoir répondre de façon factuelle à diverses questions de détail sur les comptes 2015, je suggère la chose suivante :

Transmettre à l'avance les questions sur les points de détail des comptes, afin que le caissier communal et /ou le conseiller communal en charge des comptes puissent préparer les justifications.

En effet, chaque groupe siégeant au Conseil général a des membres dans la commission financière. Ceux-ci peuvent aisément transmettre lesdites demandes d'explication de détail au caissier communal, respectivement au Conseil communal en charge des comptes.

De fait ces questions seraient à nouveau officiellement posées lors du Conseil général. Ainsi ces personnes pourraient répondre à l'assemblée de façon factuelle."

M. le Président donne la parole à M. **Roland Schmutz**.

« Le mouvement Arc-en-Ciel a pris connaissance avec intérêt et satisfaction de la décision du Conseil communal de reporter les investissements pour les aménagements extérieurs votés le 01.03.2016.

Cette décision de bon sens conforte notre position, lors de nos interventions du 01.03.2016, qui n'était pas une opposition aux projets, mais relevait du souci d'utiliser avec réflexion et analyse les moyens financiers limités à notre disposition. »

M. le Président donne la parole à M. **Frédéric Brülhart** qui demande au Conseil communal d'organiser un éclairage du parking devant l'édilité, « digne de ce nom ».

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la séance à 21h30 en remerciant les participants et les invite à partager le verre de l'amitié.

Le Président


Jean-Paul Meyer



La Secrétaire


Véronique Christan